

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2024

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE 2024

N°2024-084

Le Conseil municipal légalement convoqué le 21/11/2024, s'est réuni le 28/11/2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 20

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, M. Patrick Mouchelin, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

20 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Alexandre Bussière à Mme Laure Gibou
Mme Emmanuelle Grèze à Mme Sonia Roisin
Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Jérôme Cauët
Mme Joane Besse à M. Sébastien Bouet
M. Sébastien Le Ferrec à M. Jérôme Plateau
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Emmanuelle Pic à Mme Justine Giagnoni
Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas

Absent.e :

Aucun.

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Sonia Roisin a été désignée Secrétaire de Séance

2024-084

Rapporteur : Monsieur Damien ROUSSEAU

VU l'article L1612-11, les articles L2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-014 en date du 27 février 2024 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-025 en date du 28 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-051 en date du 25 juin 2024 approuvant la décision modificative n°1 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-068 en date du 15 octobre 2024 approuvant la décision modificative n°2 de la Ville ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget de la Ville au plus près des dépenses et recettes réalisées ;

Le Conseil municipal, après avoir voté par chapitre à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative n°3 du budget ville 2024 comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
011 : Charges à caractère général	4 854 682,35	12 800,00	4 867 482,35	à l'unanimité
total		12 800,00		

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
74 : Dotations et participations	1 739 317,53	12 800,00	1 752 117,53	à l'unanimité
total		12 800,00		

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
21 : Immobilisations corporelles	5 738 335,60	239 731,00	5 978 066,60	à l'unanimité
23 : Immobilisations en cours	2 729 929,45	370 000,00	3 099 929,45	à l'unanimité
total		609 731,00		

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
13 : Subventions d'investissement	2 811 988,47	609 731,00	3 421 719,47	à l'unanimité
total		609 731,00		

- *DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

